



ARRÊTÉ MUNICIPAL

**RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
DES VÉHICULES EN ALTERNAT PAR FEUX TRICOLORES
ET LE STATIONNEMENT PENDANT TRAVAUX
D'HYDROCURAGE DES VOIES ET FOSSÉS SNCF PAR
LA « SARP MÉDITERRANÉE SORÉVIC » DE LUNEL (34400)
ENTRE LES NUMÉROS DE VOIRIE « 102 » À « 124 »
RUE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT**

Affiché le :

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le *code de la route* et notamment les articles R 411-1, R 417-1 et R 417-10,

Vu la demande en date du 1^{er} Avril 2026 formulée par l'entreprise « *SARP MÉDITERRANÉE - SORÉVIC* » située à LUNEL (34400) afin de solliciter un arrêté municipal de réglementation de la circulation alternée par feux tricolores et d'interdiction du stationnement des véhicules dans le cadre de TRAVAUX D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DRAINANTS DES VOIES S.N.C.F. qui vont être réalisés en demi-chaussée, entre les numéros de voirie « 102 » à « 124 » rue Jean-Baptiste Clément à Villers-Semeuse, à compter du Lundi 20 Avril prochain,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers pendant cette opération qui va mobiliser une demi-chaussée, sur une partie de la rue Jean-Baptiste Clément,

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} : La CIRCULATION des véhicules s'effectuera EN ALTERNAT PAR FEUX TRICOLORES RUE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT de part et d'autre des habitations situées aux numéros de voirie « 102 » à « 124 » côté pair, pendant les travaux d'hydrocurage des voies et fossés SNCF qui seront réalisés par l'entreprise « *SARP MÉDITERRANÉE - SORÉVIC* » de LUNEL (34400) à compter du LUNDI 20 AVRIL 2026 à partir de 7 Heures et jusqu'à la fin des travaux. (*durée estimée par l'entreprise à dix jours*)

ARTICLE 2 : Le STATIONNEMENT des véhicules SERA INTERDIT sur chaussée dans l'emprise de travaux définie à l'article 1^{er} ci-dessus, ainsi que sur les trottoirs en façade des habitations sises aux numéros de voirie « 102 » à « 124 » rue Jean-Baptiste Clément afin de faciliter et de sécuriser les flux de circulation sur une seule voie et permettre l'occupation de la voie, en demi-chaussée, par les véhicules de travaux de l'entreprise, à compter du LUNDI 20 AVRIL 2026 dès 7 Heures et pendant toute la durée des opérations. (*durée estimée par l'entreprise à dix jours*)

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES EN ALTERNAT PAR FEUX TRICOLORES
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT, PENDANT TRAVAUX D'HYDROCURAGE DES VOIES ET FOSSÉS
S.N.C.F. QUI SERONT RÉALISÉS PAR L'ENTREPRISE « SARP MÉDITERRANÉE - SORÉVIC » DE LUNEL (34400)
SUR UNE PARTIE DE LA RUE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT À VILLERS-SEMEUSE (entre les n° 102 et n° 124)
À PARTIR DU LUNDI 20 / 04 / 2026

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire à mettre en place (*feux tricolores, panneaux informant d'une circulation temporaire par alternance etc...*) sera à la charge de l'entreprise « SARP MÉDITERRANÉE - SORÉVIC » de LUNEL (34400).

Tout dépassement de véhicule léger ou poids lourd sera interdit dans l'emprise de travaux précitée.

Toutes précautions seront prises par l'entreprise pour éviter les accidents.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre de la section concernée par l'entreprise « SARP MÉDITERRANÉE - SORÉVIC » de LUNEL.

ARTICLE 5 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 6 : En application des dispositions de l'article R 421-5 du *Code de Justice Administrative*, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le *Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne*, 25 rue du Lycée - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le biais du site : www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : *Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les Agents du service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ainsi que les agents placés sous son autorité* sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
A blue circular official stamp of the Municipality of Villers-Semeuse (Ardennes) is partially visible behind a large, stylized black ink signature.

Jérémy DUPUY

2026-04-15 11:59:16